

VILLE DE CINEY

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL SEANCE DU 22 JUIN 2026 A 20 H 00

1. Séance publique du 18 mai 2026 - Procès-verbal - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le procès-verbal de la séance publique du Conseil Communal du 18 mai 2026.

2. Questions orales

Il est demandé au Conseil Communal s'il souhaite poser des questions orales.

3. Fabrique d'Eglise de Natoye - Compte exercice 2025 - Avis à donner

Il est demandé au Conseil Communal d'émettre un avis favorable à l'égard du compte de l'établissement cultuel Notre-Dame de l'Assomption de Natoye, pour l'exercice 2025, tel que rectifié par l'organe représentatif du culte.

4. Fabrique d'Eglise de Braibant - Compte exercice 2025 - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver la délibération du 07/04/2026, par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Vincent de Braibant arrête le compte annuel, pour l'exercice 2025, dudit établissement cultuel.

5. Situations de caisse - Communication

Il est donné au Conseil Communal communication de la situation de caisse pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026.

6. ASBL APEC : rapport d'activités et comptes 2025 - Communication

Il est donné connaissance au Conseil Communal du rapport d'activités 2025 et des comptes 2025 de l'ASBL Aidants Proches Entraide Ciney.

7. RCO - ADL - Bilan et comptes de résultats 2025 - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le bilan et comptes de résultats 2025 de l'Agence de Développement Local (ADL).

8. RCO - ADL - MB n° 1 - Exercice 2026 - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver la modification budgétaire n° 1 exercice 2026 de la Régie Communale Ordinaire - ADL.

9. Taxe communale sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium - Règlement - Modifications - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'établir, établi, dès l'entrée en vigueur du présent règlement jusqu'à l'exercice 2031 inclus, une taxe communale sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium.

La taxe ne s'applique pas à l'inhumation, la dispersion des cendres ou la mise en columbarium :

- D'une personne inscrite ou se trouvant en instance d'inscription, au moment de son décès, au registre de la population, des étrangers ou d'attente de la Commune de Ciney ainsi qu'à l'indigent et ce, conformément à l'article L1232-2, §5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;*
- D'une personne qui a vécu au moins vingt années ou la moitié de son existence sur le territoire de la Commune et pour autant que son décès ait lieu deux ans au maximum après son changement de domicile.*

La taxe est due par la personne qui demande l'inhumation, la dispersion ou la mise en columbarium.

Dès l'entrée en vigueur du présent règlement, la taxe est fixée à 518,41 euros par inhumation, dispersion ou mise en columbarium.

Pour les exercices 2027 et suivants, le montant de la taxe précitée sera indexé annuellement suivant le rapport entre l'indice des prix à la consommation du mois de janvier de l'année antérieure à l'exercice fiscal concerné et celui des prix à la consommation du mois de janvier 2025.

La formule appliquée est la suivante :

$$\text{Taxe} = \frac{\text{indice janvier année } n-1}{\text{Indice janvier 2025}}$$

Le taux étant arrondi à l'unité supérieure.

Les montants indexés seront communiqués annuellement sur le site de la Ville.

10. Ciney - Marché public de travaux - Végétalisation du parking du Centre Culturel à Ciney - Approbation des condition et du mode de passation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le cahier des charges relatif au marché "Végétalisation du parking du Centre culturel à Ciney", établi par le Bureau Economique de la Province de Namur et dont le montant estimé s'élève à 149.870,00 € hors TVA ou 181.342,70 €, 21% TVA comprise, étant entendu que ce

montant n'a qu'une valeur indicative et de passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

11. CPAS - Compte 2025 - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le compte annuel pour l'exercice 2025 du CPAS.

12. CPAS - Modification budgétaire n° 1 exercice 2026 - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver la modification budgétaire n° 1 pour l'exercice 2026 du CPAS.

13. Rapport de rémunération année 2025 - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le rapport de rémunération et ses annexes pour l'exercice 2025.

14. Environnement - Convention des Maires - Renouvellement des engagements de la Commune - Adhésion

Il est demandé au Conseil Communal de renouveler ses engagements dans le cadre de la Convention des Maires et de signer le formulaire d'adhésion aux nouveaux objectifs 2030 qui définissent une réduction des émissions de CO2 d'au moins 55 % d'ici à 2030, une adaptation des territoires aux impacts du changement climatique et une réduction de la précarité énergétique, le tout dans le but d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

15. Questions orales - Réponses éventuelles

Il est donné éventuellement réponses aux questions orales des Conseillers Communaux.